



BULLETIN

Conférence canadienne des arts ~ Canadian Conference of the Arts

LA CCA SE JOINT À LA CONTESTATION DES DÉCISIONS DU CRTC SUR LA RADIO PAR SATELLITE

Ottawa, le 9 août, 2005 - Le 16 juin 2005, le Conseil de la radiodiffusion et de télécommunications canadiennes (CRTC) a annoncé l'approbation de trois licences pour l'exploitation d'entreprises radio par satellite par abonnement, ainsi que la création d'un cadre de réglementation régissant l'attribution des licences à ces services.

Le 2 août 2005, en réponse à cette annonce, une vaste coalition de groupes, y compris la CCA, a adressé une pétition à la gouverneure en conseil pour demander l'annulation des décisions du CRTC au sujet des licences accordées à Canadian Satellite Radio Inc. et à SIRIUS Canada Inc. (décision CRTC [2005-246](http://www.crtc.gc.ca/archive/frn/decisions/2005/db2005-246.htm) [<http://www.crtc.gc.ca/archive/frn/decisions/2005/db2005-246.htm>] et décision CRTC [2005-247](http://www.crtc.gc.ca/archive/frn/decisions/2005/db2005-247.htm) [<http://www.crtc.gc.ca/archive/frn/decisions/2005/db2005-247.htm>]).

Le principal argument avancé dans la pétition est que la grande majorité du contenu de ces nouveaux services sera étranger en violation directe de la *Loi sur la radiodiffusion* (<http://lois.justice.gc.ca/fr/B-9.01/index.html>). La dérogation par rapport aux objectifs de la politique de la Loi devient évidente à la lecture du paragraphe 3(1) de la Loi.

L'article 3(1) énonce que notre système de radiodiffusion est « un service public essentiel pour le maintien et la valorisation de l'identité nationale et de la souveraineté culturelle », et qu'il doit « servir à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada ». Plus précisément, il a pour mandat de « favoriser l'épanouissement de l'expression canadienne », de traduire « des attitudes, des opinions, des idées, des valeurs et une créativité artistique canadiennes », de « mettre en valeur des divertissements faisant appel à des artistes canadiens » et de fournir « de l'information et de l'analyse...d'un point de vue canadien ».

La Loi précise également que « tous les éléments du système doivent contribuer, de la manière qui convient, à la création et la présentation d'une programmation canadienne » et que « toutes les entreprises de radiodiffusion son tenues de faire appel au maximum, et dans tous les cas au moins de manière prédominante, aux ressources créatrices et autres – canadiennes pour la création et la présentation de leur programmation... ».

Dans la pétition, la coalition fait valoir également que les deux titulaires de licence ne se sont pas engagés suffisamment à l'égard de la programmation en français ni des minorités multiculturelles et ethniques ou autochtones, comme l'exige la Loi. Elle fait également remarquer que les décisions du CRTC contredisent l'engagement du Canada envers la convention de l'UNESCO au sujet de la diversité culturelle, que la CCA soutien vigoureusement dans son travail avec le Réseau international pour la diversité culturelle (RIDC).

La coalition représente un large éventail d'intérêts comprenant des créateurs, des auteurs-compositeurs, des compositeurs, des auteurs de dramatiques radio, des artistes-interprètes, des éditeurs de musique et des producteurs d'enregistrements sonores.

Les signataires de la pétition, dont beaucoup sont membre de la CCA, sont les suivants :

- Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA)
- American Federation of Musicians (Canada) (AFM)
- Travailleurs et travailleuses canadien(ne)s de l'automobile (TCA)
- Association canadienne de production de films et de télévision (ACPFTA)
- Canadian Independent Record Production Association (CIRPA)

Pour en savoir plus:
Laura Coletta
Directrice des
communications
804 - 130, rue Albert
Ottawa (ON) K1P 5G4
(613) 238 3561 x21
tlc.: (613) 238 4849
info@ccarts.ca
www.ccarts.ca

33/05

SVP affichez et(ou) faites circuler. Si vous reproduisez en tout ou en partie le contenu des bulletins de la CCA, SVP précisez la source.



Bulletin de la CCA — suite

- Congrès du travail du Canada (CTC)
- Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP)
- La Guilde canadienne des réalisateurs (GCR)
- Friends of Canadian Broadcasting (FCB)
- L'Association Nationale des Radios Étudiantes et Communautaires Inc (NCRA/ANREC)
- Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN)
- Association des auteurs-compositeurs canadiens (AACC)
- Syndicat canadien des métallurgistes unis d'Amérique (USW)
- Writers Guild of Canada (WGC)

La coalition n'est pas la seule à vouloir faire renverser les décisions du CRTC. Une coalition de groupes culturels francophones, comprenant l'ADISQ, l'APEM, l'APFTQ, l'ARRQ, la GMMQ, la SARTEC, la SOCAN, la SODRAC, la SPACQ et l'UDA (dont beaucoup sont également membres de la CCA), ont déposé séparément un appel. Leur appel présente notamment des arguments contre le fait que les décisions auront un effet sur le contenu canadien et le service de radiodiffusion pour les francophones.

Le texte complet de la pétition de la coalition est affiché en ligne à :
<http://www.friends.ca/files/PDF/Petition-CRTC-2005-246.2005-247.pdf>

Contexte :

· Les requérantes

- Sirius Radio Canada, un partenariat entre la CBC, Standard Radio Inc. et l'entreprise américaine Sirius Satellite Radio Inc.
(<http://www.sirius.com/servlet/ContentServer?pagename=Sirius/CachedPage&c=PresReleAsset&cid=1070996607487>)
- Canadian Satellite Radio Inc., dirigé par l'homme d'affaires de Toronto John Bitove, en partenariat avec XM Satellite Radio Holdings Inc.
(<http://www.cdnsatrad.com/news06162005.php>)
- CHUM Subscription Radio Canada propose 50 chaînes qui seraient toutes produites au Canada. (<http://www.chumlimited.com/csrc/index.asp>)



Les **Demandes** (<http://www.crtc.gc.ca/frn/news/releases/2005/i050616.htm>) :

	Canadian Satellite Radio	Sirius Canada Inc.	CHUM/Astral
Propriétaire	John Bitove 100%	CBC 40% Standard 40% Sirius USA 20%	CHUM 80,1% Astral 19,9%
Partenaire américain	XM Radio	Sirius USA	S/O
Mode de distribution	Satellite/voie terrestre	Satellite/voie terrestre	Voir terrestre
Spectre	Bande S	Bande S	Bande L
Territoire	National	National	60-75% de la population (à la fin de la 1 ^e période de licence)
Canaux canadiens proposées	1 Musique en anglais 1 Musique en français 1 Comédie anglaise 1 Prépondérance verbale en français 1 À caractère ethnique	Radio 1 (anglais) Prem chaîne (français) Radio 3 (anglais) Bande à part (français) The Wave (anglais)	35 En anglais 10 En français 5 À caractère ethnique
Canaux étrangers proposées	122	120	Uniquement canadien
Frais mensuels proposés	12,99 \$	12,95 \$	9,95 \$

Pour plus de détails sur les *Décisions de radiodiffusion CRTC 2005-246 à 2005-248*, voir *Avis public de radiodiffusion CRTC 2005-61*: Attribution de licences à de nouvelles entreprises de radio par satellite et par voie terrestre par abonnement (<http://www.crtc.gc.ca/frn/news/releases/2005/i050616.htm>)

Forte de soixante ans, la Conférence canadienne des arts est le forum national de la communauté artistique et culturelle au Canada. Elle assume les rôles de leader, d'expert et de catalyseur afin de s'assurer que les artistes puissent contribuer librement et dans leur pleine mesure à une société canadienne créative, dynamique et civile.